

Courrier des lecteurs

▶ Cette rubrique est à votre disposition, écrivez-nous à :



POITIERS
magazine

Courrier des lecteurs
Service Communication
Mairie de Poitiers - BP 569
86021 POITIERS CEDEX

▶ ou par mail : communication@mairie-poitiers.fr
(les lettres anonymes ne sont pas publiées)

Où faire du sport à Poitiers ?

Je m'y prends un peu tard puisque les périodes d'inscriptions habituelles sont clôturées depuis un certain temps déjà mais je viens de me décider à pratiquer un sport, sans savoir réellement lequel. Comment faire pour connaître toutes les associations sportives de Poitiers et les activités qu'elles proposent ?

Il existe à Poitiers et dans son agglomération près de 400 associations sportives. Pour les connaître, différents outils sont à votre disposition. Le service des sports de la Mairie (rue du Puygarreau) met à jour chaque année une liste, classée par type d'activités, de toutes les associations qui utilisent les équipements sportifs de la CAP. Ce fascicule est à votre disposition sur simple demande auprès du service des Sports. L'Office Municipal des Sports tient également à votre disposition un annuaire des clubs sportifs de Poitiers remis à jour chaque année.



Credit : Daniel Proux

On peut aimer sa ville et son chien

Pour la propreté des places et des rues, exigeons de Poitiers que les propriétaires de chiens les tiennent en laisse. Ils suivront leur chien, sauront quand leur animal laissera une déjection sur le trottoir et pourront ainsi la ramasser. De plus, leur chien n'ira pas dans les bacs et parterres, ne dispersera pas les copeaux de bois et ne fera pas de trous énormes.

La Mairie de Poitiers prend le problème des déjections canines très au sérieux. Pour que les chiens, propriétaires de chiens, habitants et visiteurs partagent la ville en toute sérénité, elle a mis en place trois dispositifs. D'une part, des sacs de ramassage sont distribués gratuitement dans de nombreux lieux (Mairie, cliniques vétérinaires, toiletteurs) et permettent aux maîtres des chiens de toujours être équipés pour ramasser les déjections. Des distributeurs de sacs biodégradables sont également à disposition



Crédit : Jacques Dupuy



24h/24, 7j/7 et en libre service, ils permettent encore plus simplement de retirer un sac à tout moment. Enfin, des canisites ont été créés. Ces espaces, nettoyés régulièrement par le service Propreté de la Mairie, sont réservés aux chiens et offrent une bonne hygiène à l'environnement comme

aux animaux. Mais, la question des déjections canines est avant tout une question de citoyenneté. Pour sensibiliser les Poitevins, des campagnes de communication sont régulièrement réalisées. Leur slogan : «*A Poitiers, on ramasse*».

Tout savoir sur le ramassage des déchets en centre-ville

Etudiant en Master à Poitiers, je viens juste d'emménager dans le centre-ville et, à vrai dire, je ne comprends pas exactement à quel moment et à quelle fréquence les déchets sont ramassés. Existe-t-il un document à la disposition des habitants qui retrace les bonnes pratiques à appliquer ? Et le tri sélectif s'applique-t-il aussi au centre-ville ?

Comme dans tout Poitiers, le tri sélectif est également à noter parmi les bonnes pratiques pour les habitants du centre-ville. Contrairement aux habitants des quartiers, et faute de place sur les trottoirs, le tri ne se fait pas grâce aux bacs de tri mais dans des sacs transparents distribués gratuitement par la Mairie, à l'accueil de l'Hôtel de ville et au service Déchets-Propreté situé au forum Rivaud.

La collecte de ces emballages (bouteilles plastiques, métal, briques alimentaires, papier et carton) s'effectue le mardi en soirée uniquement. Ils doivent être déposés devant votre habitation à partir de 18h30. Pour les ordures ménagères, la collecte s'effectue en soirée le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi. Là aussi, les déchets doivent être déposés sur le trottoir devant votre habitation, en bac ou en sac poubelle noir normé, à partir de 18h30. Quant au verre, il doit être déposé dans la borne la plus proche de votre habitation.

Il est important de respecter les moments de sortie des déchets pour maintenir propre notre ville. Pour dissuader les plus récalcitrants, il peut vous en coûter 80 € pour des déchets déposés n'importe où et n'importe quand.

Un document «*mémo déchets*», disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur internet (Poitiers.fr), vient d'être actualisé par la Communauté d'Agglomération de Poitiers. L'ambassadrice du tri de la CAP fait régulièrement des interventions auprès des scolaires ou des associations pour rappeler les bonnes pratiques.

Tout savoir sur
agglomeration-poitiers.fr
ou au 05 49 52 37 98



Crédit : Daniel Proux